

Municipalité de Chute-Saint-Philippe 560, chemin des Voyageurs, Chute-Saint-Philippe (QC) JOW 1A0

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS est donné par le soussigné Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, que la présente demande de dérogation mineure sera déposée à la séance régulière du Conseil de Chute-Saint-Philippe le 12 novembre 2024.

<u>Au cours de cette séance, le Conseil aura à statuer sur la demande de dérogation mineure suivante;</u>

Propriété visée par la demande :

88, chemin de L'Avenir Matricule 0171 63 4629

Nature et effet de la demande :

La demande de dérogation mineure consiste à régulariser la position du bâtiment principal et du bâtiment accessoire (remise) par rapport à la marge latérale droite.

Ainsi, permettre de déroger à l'article 7.2.1 du règlement de zonage no. 139 relatif aux marges de recul selon la grille de spécifications pour le bâtiment principal, qui est de 5.07 mètres au lieu de 7.00 mètres, soit un empiètement de 1.93 mètre à l'intérieur de la marge latérale droite et permettre de déroger à l'article 8.3.2 e) du règlement de zonage no. 139 relatif aux marges de recul l'implantation d'un cabanon soit à la marge de recul latéral droite qui se situe à 1.81 mètre au lieu de 3.00 mètres, soit un empiètement de 1.19 mètre.

Vous pourrez aussi consulter cet avis public, en consultant le site internet officiel de la municipalité au <u>www.chute-saint-philippe.ca</u>

Donnée à Chute-Saint-Philippe, ce 21 octobre 2024.

Éric Paiement,

Directeur général et greffier-trésorier